

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 23 novembre 2020, à 19 h 30

Salle du conseil municipal

Secteur de Sainte-Monique

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise entre le 6135 et 6155, rang Saint-Joachim (lot 6 338 680), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)
3. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17989, rue Yvon (lot 2 654 174 (lot projeté 6 395 150)), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
4. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17932, rue Victor (lot 2 653 631), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
5. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13674, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 654 302), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
6. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13570, rue du Merlot (lot 6 269 501), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
7. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13580, rue du Merlot (lot 6 269 508), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
8. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 12800, rue de l'Avenir (lots 1 810 385 et 1 690 641), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
9. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16320, rang Saint-Dominique (lot 1 690 248), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
10. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17905, rue de Chenonceau (lot 5 244 070), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
11. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16565, rue de la Jonquière (lot 6 184 983), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
12. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13323, boulevard du Curé-Labelle (lot 2 654 447), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
13. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16441, rang Sainte-Marguerite (lot 1 690 567), dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 113)
14. Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18713, rue Landry (lot 3 493 435), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X6 113)

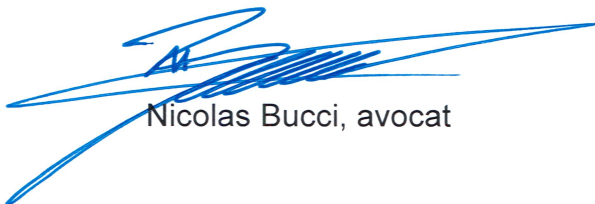
15. Approbation du procès-verbal.
16. Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
17. Emprunt temporaire aux fins de règlements d'emprunt. (G5 214 103 N1018)
18. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15636) (PAU-2020-30 à PAU-2020-32)
19. Acceptation provisoire de travaux.
20. Acceptation finale de travaux.
21. Soumission relative au contrôle des animaux. (2020-066) (X4 211 106 101 U3 N11033)
22. Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux d'infrastructures municipales sur la rue Magloire-Lavallée et sur une partie de la rue, lot 4 823 529 (ptie), dans le secteur de Saint-Canut. (2020-071) (X3 U3 N15657)
23. Acquisition des lots 6 380 410, 6 380 411 et 6 380 413, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » et abrogation des résolutions numéros 813-09-2019 et 872-09-2019. (G7 100 N15542 #110537) et (G7 S14 N15542)
24. Acquisition des lots 3 493 337, 3 493 370, 3 494 965 et 3 494 966, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, de « Bela Beker ». (G7 100 N825 #110421)
25. Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un immeuble appartenant à « Stanley Turcotte », dans le secteur de Saint-Augustin (ptie lot 3 491 101). (G7 113 N8955 #110423)
26. Inscription d'un préavis d'exercice du droit de demander la résolution de la vente du lot 1 691 817, situé au 13936, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, appartenant à « Centre d'hébergement multiservice de Mirabel ». (G7 100 N14997 #110548)
27. Signature d'un contrat relatif au balayage, nettoyage et fauchage des chaussées et accotements avec le ministère des Transports. (X3 600 U4 N8877)
28. Signature d'une entente relative aux prélèvements sanguins dans le cadre de l'application du Code criminel Canadien avec « France Dubois Prélèvements ». (X2 170 U4 N15661)
29. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 717 *Concernant la sécurité routière*, afin de modifier les dispositions concernant le stationnement de nuit, sur la rue de Chenonceau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2432)
30. Adoption du second projet de règlement numéro PU-2424 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :
 - prévoir que les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement ne bénéficient d'aucun droit acquis;
 - prévoir que les chemins agricoles ne font l'objet d'aucun droit acquis pour leur extension ou leur modification (incluant la prolongation de celui-ci ou la poursuite de travaux déjà entamés et non complétés à l'échéance du certificat d'autorisation);
 - modifier la définition du mot remblai et abroger la définition du mot remblayage;
 - prévoir les conditions d'autorisation et les normes à respecter pour des opérations de déblai, de remblai et de rehaussement de terrain;

- prévoir les conditions d'autorisation et les normes à respecter pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
 - prévoir que les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement en zone agricole permanente doit être effectuées par ou pour un propriétaire producteur;
 - prévoir la hauteur autorisée par rapport à la rue des travaux nécessitant des opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification et d'entretien d'un chemin agricole;
 - prévoir une exception aux opérations de déblai, de remblai et de rehaussement pour la construction d'un bâtiment et qu'un permis ou un certificat d'autorisation a été émis;
 - prévoir les matériaux autorisés pour les opérations de remblai et de rehaussement et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
 - prévoir les matériaux;
 - prévoir que les opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification et d'entretien d'un chemin agricole, ainsi que le transport des matériaux en direction du terrain où ont lieu de tels travaux, doivent obligatoirement être réalisés entre 7 h 00 et 18 h 00 les jours de semaine, de 7 h 00 à 12 h 00 le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés;
 - prévoir que les opérations de déblai et de remblai pour une carrière ou une sablière, ainsi que le transport des matériaux en direction du site où ont lieu de tels travaux, doivent obligatoirement être réalisés entre 6h00 et 18h00 les jours de semaine, de 6h00 à 12h00 le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés;
 - prévoir que les opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification ou d'entretien d'un chemin agricole ne doivent pas causer de nuisances au voisinage;
 - prévoir qu'il est de la responsabilité du demandeur du certificat d'autorisation de voir à ce que l'emprise publique soit maintenue en état et exempte de toute poussière, saleté ou débris provenant des véhicules accédant ou quittant la propriété où des travaux de remblai et ou déblai et qu'il doit assumer les frais de nettoyage en cas de non-respect de la réglementation;
 - prévoir les documents et renseignements que les carrières et sablières doivent transmettre à la Ville une fois une autorisation d'exploitation détenue;
 - prévoir que les opérations de remblayage d'une carrière ou d'une sablière sont permises uniquement pour le réaménagement ou la restauration de la carrière ou de la sablière et qu'une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Commission de protection du territoire agricole sont délivrées;
 - prévoir les heures autorisées pour des opérations de remblai dans une carrière ou une sablière;
 - prévoir une infraction en cas de non-respect des matériaux autorisés pour les opérations de remblayage d'une carrière ou d'une sablière;
 - prévoir une infraction en cas d'opération de remblayage d'une carrière ou d'une sablière non-conformes aux autorisations délivrées;
 - prévoir une infraction en cas d'activités de remblayage d'une carrière ou d'une sablière sans autorisation préalablement obtenue. (G8 400)
31. Adoption du règlement numéro U-2420 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage

« H6-01 – Résidence pour personnes âgées » et ses dispositions spécifiques, incluant un pourcentage minimal de végétalisation du terrain dans la zone H 6-12, ainsi que les salles communautaires comme usage complémentaire à une habitation collective. (G8 400)

32. Suspension – Employé numéro 1439. (G4 200)
33. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-54, relativement à la construction d'un bâtiment d'entreposage sis au 12800, rue de l'Avenir, sur les lots 1 810 385 et 1 690 641, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
34. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-60, relativement à l'implantation d'une cinquième maison préfabriquée sis au 16320, rang Saint-Dominique, sur le lot 1 690 248, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
35. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-62, relativement à la construction d'un bâtiment commercial, sur la rue Boisclair, sur le lot 6 314 524, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
36. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-65, relativement au remplacement des enseignes existantes par des nouvelles pour le bâtiment sis au 13675, boul. du Curé-Labelle, sur les lots 2 743 452 et 3 712 022, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
37. Interdiction de stationner sur la rue Notre-Dame, sur le côté de la piste cyclable, entre les rues De Lévis et Étienne-Desmarteau, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
38. Dépôt de documents.
39. Affaires nouvelles.
40. Parole aux conseillers.
41. Période de questions.
42. Levée de la séance.

Le greffier adjoint,



Nicolas Bucci, avocat